



GEMENG
HABSCHT

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

la mise en place de 2 collecteurs solaires (longueur : 2.38m ; largeur : 1.056m) sur la partie arrière du toit de la maison sise

1, Rue St.Donat à L-8372 HOBSCHIED (n° cadastral 171/1445)

ont été autorisés suivant demande introduite.
(Autorisation 2023/56)

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 23 MARS 2023
Le Bourgmestre,

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu